CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX-EST
VILLE DE CLERMONT



AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT

AVIS PUBLIC

est par la présente donnée par la soussignée, France D'Amour, directrice générale

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT VC-434-25-3

« Modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage VC-434-13 »

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le règlement VC-434-25-3 énoncé ci-dessus.

Que le conseil municipal, suite à l'adoption du premier projet de règlement cité ci-dessus, par sa résolution numéro 13413-11-25 à l'assemblée ordinaire du lundi 10 novembre 2025, portant le numéro VC-434-25-3, tiendra une assemblée publique de consultation le 27 novembre 2025 à compter de 10 h dans la salle du conseil, située au 2 rue Maisonneuve à Clermont, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Qu'au cours de cette assemblée publique, monsieur le maire expliquera le règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le règlement numéro VC-434-25-3 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau, ainsi que sur le site internet de la Ville.

Donné à Clermont, ce 11 novembre 2025

France D'Amour Directrice générale